

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 403

présenté par

M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

À la fin de la seconde phrase, substituer aux mots :

« entre 2025 et 2027 »

l'année :

« en 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En complément de l'amendement du groupe Rassemblement national consistant à faire en sorte que l'effort national de défense soit au minimum de 2% du PIB, cet amendement vise à faire en sorte que cet objectif soit atteint dès 2024 et non pas entre 2025 et 2027. L'urgence de faire remonter en puissance nos armées ne doit pas prendre de retard.

Tel est l'objet de cet amendement.